

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT ET UN MARS, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT -Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE
Anouk PAOLOZZI-DABO - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO
Nadège VERON - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE
Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT
Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS
Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT
Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

Frédéric DUNET donne pouvoir à Luc PORTET
Nicolas CRIAUD donne pouvoir à Joëlle URVOIS
Anne-Martine GUILLOUX donne pouvoir à Joseph GAULTIER

M.Pascal LOIRAT a été élu Secrétaire de Séance

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en désignant Pascal LOIRAT secrétaire de séance. Ce dernier procède alors à l'appel nominal des membres de l'Assemblée délibérante.

Madame le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 1er février dernier. Ce compte rendu ne suscitant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique que le premier point à l'ordre du jour concerne la reprise anticipée et l'affectation du résultat 2015 du Budget Principal et du Budget Annexe des Pompes Funèbres. Au-delà de la situation préoccupante des finances de la Ville, la réalisation de ce budget a été rendue difficile compte-tenu du contexte actuel des finances publiques locales. Elle demande à Thierry de LORGERIL d'en expliquer les grandes lignes.

Délibération 1 - Budget Principal et Budget annexe des Pompes Funèbres - Reprise anticipée et affectation du résultat 2015

Thierry de LORGERIL rappelle que cette délibération porte sur la reprise anticipée et l'affectation du résultat de l'année 2015.

C'est la première fois que la Collectivité se livre à la reprise de l'exercice précédent.

Cette décision est rendue nécessaire au regard des éléments d'incertitude qui pèsent sur l'année 2017 avec la réforme des dotations de l'Etat. Cette situation a déjà été évoquée lors du Débat d'Orientations Budgétaires et au sein de la Commission des Finances du 8 mars dernier. Les incertitudes évoquées précédemment privent la Ville d'une lisibilité claire des finances communales.

Toutefois, la décision a été prise de ne pas emprunter en 2016 pour aborder l'année 2017 avec plus de sérénité tout en conservant un ratio de solvabilité inférieur à 10 ans avec un ratio cible de 8 ans en 2020 et en parvenant à un endettement de 21 millions d'euros à la fin du Municipale.

Cette reprise anticipée se fait avec l'accord du comptable public dont l'absence au présent Conseil Municipal est excusée et en adéquation avec les règles définies au Code Général des Collectivités Locales.

Ce résultat se décompose comme présenté sur le diaporama.

S'agissant du Budget Principal :

- En section de fonctionnement reprise de : 1.793.872,72€ de solde positif.
- En section d'investissement résultat à affecter de 371450,19€.

En ce qui concerne la reprise anticipée du Budget Annexe des Pompes Funèbres

- En section de fonctionnement résultat à affecter : 96573,35€.

Frédéric MICHÉ signale une erreur sur le tableau relatif au Budget Principal concernant le montant du report en section de fonctionnement.

Les services confirment effectivement l'erreur qui sera corrigée dans la délibération finale.

VOTE : Majorité – 7 Abstentions ((Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

Délibération 2 - Vote du Budget Primitif 2016

Thierry DE LORGERIL précise que la loi NOTRe oblige désormais à joindre les éléments du DOB en annexe de la délibération relative au Budget Primitif.

Thierry DE LORGERIL commente le diaporama présenté en séance.

Il indique que la récente décision gouvernementale concernant l'évolution du point d'indice aura un impact dès 2016 dans la mesure où une augmentation de 0,6% est prévue en juin et une autre augmentation de 0,6% en février 2017. Il ajoute que la Ville favorise le travail en régie, ce qui a pour conséquence de faire augmenter les dépenses courantes à 3 617 987 € au lieu de 3 500 000 € prévus au DOB pour l'achat de matériaux. Les dépenses sont ensuite basculées en section d'investissements.

Les éléments marquant du BP 2016 en matière d'investissement sont :

- ▶ Travaux de rénovation des édifices patrimoniaux: 330 K€
- ▶ Contrat de partenariat éclairage public : 223 K€
- ▶ Acquisition d'une balayeuse : 150 k€
- ▶ Remplacement de la couverture salle 1 de Kerbiniou : 120 K€
- ▶ Requalification Villejames : 120 k€
- ▶ Economies d'énergie : Rénovation de l'éclairage des salles : 107 k€
- ▶ Aménagement Maison de la Famille : 83 k€

Madame le Maire précise qu'au niveau de la rubrique Jeunesse et Sports, en plus de la Maison de la Famille, il y a aussi la rénovation des terrains de tennis de Bréhadour.

Elle remercie Thierry de LORGERIL pour cette représentation pédagogique et invite ses collègues qui le souhaitent à apporter d'éventuels commentaires.

Au nom du groupe Guérande Alternance, Hélène CHALLIER estime que le budget 2016 qui est présenté est pour la seconde année consécutive un budget de pause. Une pause qu'elle admet nécessaire au vu des difficultés financières que connaît la Ville de Guérande.

Cependant quant à la nature des investissements, le groupe qu'elle représente dénonce, comme déjà évoqué lors du DOB et malheureusement sans surprise les choix qui sont faits. Les orientations stratégiques sont clairement insuffisantes et vagues.

La Maison de la Famille n'est pas une création mais un regroupement de services déjà existants ; le Forum des Associations n'est pas un projet bien coûteux car il est justement porté par les associations ; le renforcement de la solidarité envers les plus faibles ? Comment. Avec 1% de budget en moins ; améliorer la qualité des équipements sportifs, comment ? Avec quel budget ? Quels équipements ? Les efforts d'accessibilités de la voirie ? Non encore commencés pour l'accessibilité et en baisse considérable concernant la voirie. Comment cela va-t-il être financé ?

Il manque un outil de pilotage et d'anticipation, d'échelonnement budgétaire précis des projets.

Le groupe Guérande Alternance dénonce ce pilotage à vue en prenant pour exemple le cas de l'école de la Maisonneuve. Il a été annoncé, il y a une dizaine de jours en Commission, que la Ville était éligible à un nouveau type de subventions, et qu'en conséquence il fallait monter rapidement un dossier pour l'école de la Maisonneuve pour pouvoir en bénéficier. En 10 jours ! Ce n'est pas une manière rationnelle de piloter une collectivité.

Pour conclure ni les choix ni la méthode de l'équipe majoritaire ne sont celles du groupe représenté par Madame CHALLIER, c'est pourquoi ses membres s'abstiendront de voter ce Budget. Ces derniers regrettent, comme chaque année, de ne pas avoir eu le document en Commission ce qui aurait permis de répondre à de nombreuses et fastidieuses questions en épargnant le public.

En se référant aux informations générales, comme chaque année, le constat est que l'encours de la dette par habitant a encore augmenté pour passer à 1 346 € par habitant contre 970 € pour les villes de la même strate, soit 35% au-dessus de cette moyenne. Alors oui, il était temps d'agir, et le groupe Guérande Alternance n'a eu de cesse d'alerter la Majorité Municipale sur ce sujet.

La Ville est toujours plombée par cette dette et l'absence de visions à long terme renforce l'inquiétude.

Comment la Ville va-t-elle pouvoir redémarrer ? Sur quelles bases ? Quand ? Il faut des années pour que les projets voient leur réalisation concrète.

Le ratio des dépenses d'équipements sur les recettes réelles de fonctionnement est quasi à la moitié de celui des villes comparables. La Ville va devoir investir massivement d'ici peu. Il faut anticiper tout cela.

Ce soir est évoqué le rachat du Petit Séminaire par Cap Atlantique. Il est plus que temps de demander à Cap Atlantique de le faire. En effet, sur la commune de la Baule, Cap Atlantique a déjà racheté moyennant 1 400 000 € le site des anciens services des pensions de l'Education Nationale.

Le rachat, par Cap Atlantique, du Petit Séminaire, permettrait d'avancer sur ce dossier. C'est un projet phare de l'Agglomération dans les années à venir. Ce serait aussi un moyen pour la Ville de Guérande de retrouver des marges de manœuvre.

Hélène CHALLIER conclut en disant que le groupe Guérande Alternance est prêt à travailler aux côtés de la Majorité Municipale pour défendre ce projet au sein de l'Intercommunalité.

Madame le Maire remercie Madame CHALLIER de sa proposition de défendre le projet de rachat du Petit Séminaire par Cap Atlantique et c'est bien volontiers qu'elle l'accepte. A ce titre, elle indique avoir formulé, depuis des mois, à Cap Atlantique son souhait de voir le Petit Séminaire racheté par la structure intercommunale pour marquer l'intérêt de Cap Atlantique pour ce projet et soulager la Ville qui porte seule ce dossier.

Elle peut annoncer ce soir au Conseil Municipal qu'elle a enfin été entendue par le Président Yves METAIREAU et que le Conseil Communautaire sera prochainement saisi de ce dossier.

Madame le Maire réitère son accord pour que l'ensemble du Conseil Municipal avance sur ce projet.

S'agissant des commentaires de Madame CHALLIER sur le projet de budget 2016, elle la laisse juge de ses propos sur les orientations stratégiques de la Majorité Municipale qui sont très claires.

Madame CHALLIER évoque un pilotage à vue, mais a-t-on d'autres choix au regard des éléments du contexte que l'on n'a pu intégrer que tardivement ou encore des incertitudes qui planent en matière de dotations de l'Etat.

Ce qui manque c'est le montant des dotations qui seront réellement allouées.

En ce qui concerne le projet d'école au sein de l'Eco Quartier de la Maison Neuve, la Ville a été informée très récemment de la possibilité d'obtenir une subvention de l'Etat et il a fallu réagir rapidement dans la mesure où le dossier doit être transmis aux services de l'Etat avant le 8 avril. Toutefois, Madame le Maire tient à rassurer l'Assemblée délibérante en rappelant que le projet est travaillé depuis de nombreuses années car il est né sous le précédent Muncipe. Le projet n'est donc pas sorti en dix jours comme pourrait le laisser penser les propos de Madame CHALLIER. L'équipe Municipale a une idée assez précise de ce qu'elle souhaite en matière de locaux scolaires au cœur du futur Eco Quartier. C'est une opportunité que la Ville saisit en matière d'aide financière de l'Etat.

En matière d'encours de la dette, Madame le Maire admet que Guérande se situe au-dessus des communes de même strate. Elle précise, cependant, qu'en matière de Dotation Globale de Fonctionnement, la Ville de Guérande perçoit 125 € par habitant alors que d'autres communes de même strate se voient doter de 249 € par habitant. Interrogée sur cet écart, la Direction Générale des Finances Publiques n'a pu donner aucune explication sur la différence constatée ni sur les modes de calcul utilisés.

Hélène CHALLIER déplore le manque d'information concernant le projet d'école sur la Maison Neuve.

Madame le Maire rappelle que le travail sur la Maison Neuve a débuté sous le précédent Muncipe, cela explique peut-être pourquoi tous les élus n'ont pas le même niveau d'information.

Thierry DE LORGERIL réitère ce qu'il a dit en Commission des Finances, à savoir qu'il était sensible au soutien apporté par le groupe Guérande Alternance au projet du Petit Séminaire eu égard au projet de territoire que cela peut représenter.

Concernant le modèle utilisé en matière de prospective financière par les services financiers de la Ville, il pourra être expliqué en Commission Mixte Développement Economique et Finances.

Il est vrai que l'exercice est délicat. Ce modèle n'a jusque-là pas montré de failles. Depuis 2014, la baisse de la DGF est de 1,2 millions d'euros. Pour 2016, la baisse est estimée à 682 000 €. Concernant la péréquation du FPIC la baisse est de 120 000 €.

A données comparables en 2 ans, le manque à gagner est de 2 millions d'euros par an.

Anouk PAOLOZZI-DABO ne peut laisser dire que la Maison de la Famille est un simple regroupement de services ; selon elle, la Maison de la Famille est une véritable réorganisation qui s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire. Il y a une volonté politique de voir regroupés, sur un même site, tous les services liés à l'enfance et à la jeunesse. Cela devrait améliorer le service rendu aux Guérandais dans ce domaine.

En ce qui concerne la baisse de 30 000€ de la subvention alloué au CCAS, cela résulte d'une augmentation de la subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour les services de l'Accueil Périscolaire et des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH). La hausse de la fréquentation entraîne un accroissement de la subvention.

Anouk PAOLOZZI DABO tient à rassurer ses collègues du Conseil Municipal, cette baisse de la subvention de la Ville au CCAS n'aura aucun impact sur les aides qui sont accordées aux personnes fragiles et qui seront maintenues à même hauteur que précédemment.

Madame le Maire rappelle que la subvention de la Ville représente la moitié du budget du CCAS. Il n'est pas question de diminuer les aides en faveur des personnes défavorisées.

Hélène CHALLIER dit ne pas être au courant de cette information.

Anouk PAOLOZZI-DABO l'invite à assister à la présentation des activités du CCAS qui est faite chaque année et à laquelle l'ensemble du Conseil Municipal est invité.

Frédéric MICHÉ tient, au nom du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire, avant de faire des commentaires sur le budget primitif 2016, à dire sa déception quant au travail de la Commission Développement Economique et Finances. Annoncée tardivement, déplacée, mise en concurrence avec la Commission des Sports, et de surcroît sans envoi des documents pour la préparer, il considère que les membres de son groupe ne peuvent pas travailler sérieusement.

Puisque l'on revient sur le DOB, il souhaite par soucis de complémentarité, d'honnêteté et de transparence de discours vis à vis des Guérandais préciser que quand la Majorité Municipale annonce 8 ans sans augmentation des taux d'imposition, elle omet régulièrement de rappeler de dire qu'elle a commencé ses engagements municipaux par la suppression de l'abattement général à la base qui a conduit mécaniquement à l'augmentation des impôts des Guérandais de plus de 15%. Les Guérandais doivent s'en souvenir, il faut être critique devant les effets de communication !

La non augmentation des taux depuis 8 ans n'est en fait qu'un rattrapage de cette grosse augmentation originelle.

Deux autres remarques concernant la présentation du DOB en préambule du budget prévisionnel :

- Les élus de son groupe s'interrogent sur l'intérêt du débat d'orientation budgétaire si ce n'est que la présentation du projet par la majorité et l'exposition des oppositions. Les propositions alternatives présentées par la minorité ne sont ni explorées, ni bien sur retenues (il rappelle leurs propositions sur l'augmentation de la taxe d'habitation des résidences secondaires, d'une réflexion sur le rééquilibrage entre taxe d'habitation et les autres taxes foncières).
- Ce serait intéressant de faire un retour sur le DOB l'année N-1 pour voir ce que le Budget a vraiment permis de réaliser.

Concernant le Budget Primitif 2016 Frédéric MICHÉ note des restes à réaliser importants, et se demande ce qu'ils révèlent ?

- une inquiétude et une frilosité à engager des investissements
- des doutes sur les orientations des investissements
- des défauts de timings prise de décisions/mise en œuvre

En outre, il a quelques questions sur des points divers du Budget 2016 qui est présenté :

- Comment fait-on pour augmenter de 50% les travaux en régie sans embaucher plus de collaborateurs ?
- Serait-il possible de faire une analyse précise de la gestion des différentes festivités et cérémonies organisées par la municipalité ?

Il s'étonne de voir réapparaître le projet d'achat de la balayeuse. Projet plusieurs fois présenté en Commission Travaux, cet investissement que les élus de son groupe avaient contesté ne devait pas avoir été assez bien travaillé avant d'être présenté au dernier budget prévisionnel. Pour lui, ce changement de positionnement par rapport à cet investissement met en évidence un défaut de méthode dans les choix d'investissement. Il aimerait que soit défini clairement le projet dans lequel s'insère cet investissement (l'usage, le projet politique...), le diagnostic de l'existant, le financement de l'investissement.

Pour en revenir à la balayeuse, un projet avait été présenté mettant en évidence la nécessité de se munir de deux balayuses, une grosse et une petite. Puisqu'aujourd'hui une autre stratégie est envisagée, quelle est sa cohérence, comment être rassuré sur la pertinence de cette nouvelle stratégie ?

- Pourquoi croire plus les arguments qui portent le projet 2016 alors que les arguments du projet 2015 étaient les meilleurs à entendre ses défenseurs ?
- Comment sera-t-elle financée ?
- Les élus de son groupe avaient demandé d'étudier des possibilités de mutualisation avec d'autres collectivités, ou de réaliser de la prestation de service...qu'en est-il ?

Concernant la dette : La présentation de la dette, avec la courbe qui tend à baisser, le discours sur le désendettement, l'objectif de 21 millions d'euros est clairement une présentation tronquée.

Seule la dette liée aux encours des emprunts contractés par la commune est présentée.

Comment être exhaustif et prendre en compte l'engagement pris par Guérande dans le cadre du partenariat public privé du plan lumière ? 7.7 Millions d'euros tout de même !

Ce montage a bien été présenté comme la prise en charge par Bouygues de l'investissement de l'éclairage de la ville. Il s'agit bien d'une dette sous-traitée !

Notre dette n'est pas de 21 millions d'euros, mais plus proche des 28 !

Ne serait-ce pas là une des explications à l'impossibilité de répondre aux besoins des Guérandais.

Comment sans marge de manœuvre, se donner une véritable politique sportive ou culturelle ?

Comment envisager des investissements dans des infrastructures quand on a du mal à subvenir à la maintenance des structures existantes ?

Frédéric MICHÉ est étonné d'entendre la Majorité Municipale parler de budget de pause, de période difficile qui manque de visibilité et de voir cette même Majorité engager la Ville dans des investissements de 7.7 millions d'euros sur 15 années. Il entend bien ce manque de visibilité, les difficultés liées aux diminutions des dotations de l'Etat, mais il dénonce toujours le PPP qui fige la Ville sur 15 ans, alors que l'expérience des travaux de Saillé nous a montré la nécessité de pouvoir faire évoluer une mauvaise option.

Madame le Maire confirme que la fiscalité a baissé. En ce qui concerne la fiscalité sur les résidences secondaires, il y a une vraie réflexion à avoir et il faut en débattre en Commission Développement économique et Finances dès cette année.

S'agissant des économies à réaliser, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il faut continuer mais ce n'est plus suffisant. Il faut également penser à des recettes nouvelles.

Pour ce qui est du montant des restes à réaliser, il y a effectivement eu un problème de timing avec le départ de Sylvain MICHELET, Directeur des Services Techniques, qui a généré une période de carence.

La réorganisation des Services Techniques va permettre d'absorber les travaux en régie sans faire appel à du personnel supplémentaire sachant que la comptabilisation de ces travaux est largement améliorée grâce à l'outil eATAL.

S'agissant de la balayeuse, la nouvelle Directrice des Services Techniques a repris le dossier, avec une nouvelle vision des choses. En outre, le transfert de la gestion des zones économiques à l'Intercommunalité à l'horizon 2017 fera que les services de la Ville auront moins de linéaires à entretenir.

Marc-Antoine de LA CHEVASNERIE revient sur la fiscalité en rappelant que sur Guérande, on est au même niveau que les autres communes en matière de taxe d'habitation.

Sur la taxe foncière, on est 1 point en deçà. Dans l'absolu, la fiscalité guérandaise est égale voire plus attractive que dans d'autres communes de strates comparables.

Il ajoute que sur le plan de partenariat une partie de la somme due à Bouygues est bien une dette consentie par la collectivité.

Jacques GUIHENEUF rappelle qu'il convient d'être vigilant sur les analyses de pourcentage. En effet, il est annoncé 50% de progression pour les travaux en régie ; toutefois, ce chiffre doit être pondéré dans la mesure où très peu de travaux étaient réalisés en régie à Guérande jusqu'à présent.

Il a été demandé à la nouvelle Directrice des Services Techniques de faire en sorte que les travaux soient réalisés sans avoir recours à des embauches supplémentaires.

Thierry DE LORGERIL tient à présenter ses excuses car un impératif personnel l'a contraint à modifier la date de la Commission Développement Economique et Finances. Il en assume l'entière responsabilité.

S'agissant de la suppression de l'abattement, les élus ont déjà eu l'occasion d'en débattre. Auparavant avec l'augmentation des taux, la Ville courait après ses recettes. Par soucis de transparence, il faut dire les choses aux Guérandais.

L'absence d'augmentation des impôts a permis de rendre aux Guérandais plus d'un million d'euros sur le dernier Municipal.

En ce qui concerne la taxation des résidences secondaires, il craint que les communes qui l'ont appliquée aient des surprises.

Si on taxe les résidences secondaires, leurs propriétaires les transformeront en résidence principale. Le risque c'est que la taxe soit ensuite abattue. On aura alors couru après une réalité qui risque de glisser entre les doigts de ceux qui ont couru après.

Selon Hervé NAËL, certes les taux sont stables mais les bases augmentent tous les ans. Il s'étonne que le chiffre de 210 000 € n'apparaisse pas dans la maquette.

Cédric SUHARD lui indique que cela est normal car dans la présentation ce montant de 210 000 euros correspond à un regroupement de trois chapitres de dépenses qui apparaissent individuellement dans la maquette.

Monsieur Hervé NAËL souhaite savoir à quoi correspond le montant indiqué à la ligne 60632 sous la rubrique Petit équipement ; il lui est précisé qu'il s'agit du petit matériel nécessaire aux travaux en régie.

A son interrogation sur la hausse constatée sur la ligne 611, il lui est indiqué que cela correspond à la redevance due dans le cadre du Partenariat Public/Privé.

Sur la ligne 6574 la baisse s'explique en grande partie par le désengagement de la Ville vis-à-vis d'ARPEJE.

A la page 15 du document, les 410 000 euros représentent la part annuelle que la Ville verse à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique qui assure le portage financier du Petit Séminaire.

A la demande de Monsieur Hervé NAËL de se voir communiquer les tableaux d'amortissement des emprunts, il lui est répondu que ces derniers sont consultables à la Direction des Finances.

Enfin, il lui est expliqué qu'un emprunt de 825 000 euros mobilisables sur cinq ans a été contracté par la Ville qui a emprunté seulement 250 000 euros en 2015 ; ce qui explique les différences de montant repris dans les tableaux.

Emmanuelle SOALHAT se fait expliquer à quoi correspondent les rubriques « Fêtes et Cérémonie » et « réceptions ».

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT) – 3 Contre (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

Délibération 3 - Taux d'imposition 2016

Hélène CHALLIER indique que le groupe Guérande Alternance salue le maintien des taux, mais tient à prévenir comme chaque année ses concitoyens, que les impôts vont augmenter tout de même du fait de la hausse des bases. C'est une question de transparence.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

Délibération 4 - Tarifs municipaux 2016

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Délibération 5 - CCAS de GUERANDE – Subventions de fonctionnement 2016

Frédéric MICHÉ précise que les élus de son groupe sont choqués de voir la subvention baisser. C'est pourquoi, ils s'abstiendront sur ce vote. Ils auraient souhaité voir le montant de la subvention de la Ville maintenu.

Madame le Maire rappelle que le CCAS ce n'est pas seulement l'aide sociale. Il a beaucoup de charges de dépenses courantes, de charges de personnel. Il n'y a pas de baisse de l'aide sociale et les élus qui siègent à la Commission d'aide sociale peuvent en témoigner, il n'y a pas de désengagement dans l'aide aux plus défavorisés.

Frédéric MICHÉ veut bien croire Madame le Maire sur parole. Il aimerait avoir le détail sur les lignes d'aide sociale du CCAS.

Madame le Maire propose que Françoise JOUNIER, Adjointe au Maire en charge des Solidarités et du Logement fasse une présentation en Commission Développement Economique et Finance du Budget du CCAS.

Frédéric MICHÉ trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de lisibilité sur un sujet aussi sensible.

Anouk PAOLOZZI-DABO rappelle que le bilan du CCAS est présenté annuellement à tous les élus, mais peu d'élus sont présents à cette séance.

Hélène CHALLIER indique que son groupe va s'abstenir car il constate une baisse alors qu'il devrait s'agir d'un renforcement. Elle souhaite juste rappeler que le moment leur semble particulièrement mal choisi pour une telle baisse au vu des difficultés d'une bonne partie de nos concitoyens. Les élus du groupe Guérande Alternance veilleront à ce qu'il ne s'agisse pas là d'une tendance confirmée l'an prochain !

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

Délibération 6 - Politique de l'habitat - Aide personnalisée à l'accession à la propriété

François PAGEAU estime que les critères retenus ne sont pas adaptés ; selon lui, les montants doivent dépendre des revenus plutôt que de la composition du foyer.

En effet, il pense que les critères qui aident à déterminer cette aide personnalisée à l'accession à la propriété ne sont pas totalement adaptés. Le montant devrait dépendre en effet des revenus plutôt que de la composition du ménage. En effet, un couple est sensé mutualiser ses dépenses ; une aide plus conséquente pour un couple n'est donc pas justifiée selon lui et ne lui paraît pas logique.

Cette délibération prévoit par ailleurs le remboursement de l'aide en cas de changement d'affectation du bien dans un délai de 4 ans. Quel dispositif de contrôle a posteriori est-il mis en place? Par qui? Peut-on avoir un retour sur les années passées? Des aides ont-elles été remboursées?

S'agissant des critères, Françoise JOUNIER rappelle que l'importance du foyer a forcément une incidence sur le choix de la taille du logement et donc a fortiori un impact sur le coût de l'acquisition.

Françoise JOUNIER précise également qu'il n'y a pas eu de remboursement d'aide depuis la mise en place du dispositif. 71% des aides ont concerné des couples avec enfants ou des parents seuls avec enfants. Plus de la moitié sont des couples avec enfants.

S'il y a revente, le notaire en a connaissance car la clause doit figurer dans l'acte notarié.

Huit dossiers ont été instruits depuis le début de l'année, avec une moyenne d'âge de 33 ans.

VOTE : Unanimité

Délibération 7 - Demande de subvention dans le cadre du financement du groupe scolaire de la Maison Neuve

Anne-Gaëlle RÉVAULT indique avoir lu dans le projet de délibération que les modes de transport doux seraient privilégiés pour l'accès des enfants au groupe scolaire. C'est bien sûr une action que les élus de son groupe soutiennent. Il est peut-être encore un peu trop tôt mais d'ici 1 à 2 ans il faudra réfléchir avec les familles à l'organisation de ce transport, avec des pédibus ou vélobus. En existe-t-il déjà actuellement pour les écoles guérandaises ? Si ce n'est pas le cas, elle aimerait que la réflexion commence déjà dans les écoles actuelles car il n'y a pas que dans l'éco-quartier que la pollution doit être limitée. Sans compter que pour les enfants il est souvent plus agréable d'aller à l'école à pied ou à vélo qu'en voiture, parfois difficile à stationner, et cela permet aussi aux parents de se relayer pour amener leur enfant à l'école.

Elle souhaite aussi préciser que les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire trouvent bonne l'idée d'utiliser certains espaces du groupe scolaire hors temps scolaire.

Et pour finir sur le sujet réel de la délibération qui est celui des subventions, elle aimerait connaître les montants susceptibles d'être attribués ?

Madame le Maire répond que la subvention peut atteindre 50% du coût de la réalisation. Elle ajoute être très favorable à la formule du pédibus pour les écoliers et que les services réfléchissent à la mise en œuvre de celle-ci au niveau des groupes scolaires existants.

Hélène CHALLIER s'étonne qu'une opportunité financière déclenche, il y a une dizaine de jours, l'étude du dossier de l'école de la Maison Neuve.

Qui est le « programmiste » ? Comment a-t-il été choisi ? Comment allons-nous la financer ? Quel est le projet pédagogique ? Quel est même le devenir de cette phase de Maison Neuve ?

Elle ajoute que les élus de son groupe voteront contre cette méthode qui relève de la précipitation.

Madame le Maire rappelle que ce projet a été initié sous le précédent Municipal et qu'il ne manquera pas d'être à nouveau étudié par la Commission Politique Educative/Jeunesse.

VOTE : Unanimité

Délibération 8 - Extension du stationnement payant

Thierry DE LORGERIL commente le nouveau périmètre du stationnement payant. Il rappelle que le dispositif présenté ce soir a été débattu avec les commerçants, les riverains et les référents de quartiers du secteur Centre qui ont fait savoir qu'ils avaient été satisfaits d'avoir été consultés et associés à la réflexion. Selon eux, la proposition soumise, ce soir, au vote du Conseil Municipal est satisfaisante.

Madame le Maire dit avoir tiré les leçons des critiques formulées l'an passé à l'encontre du stationnement payant. Un bilan a été fait et les discussions se sont ouvertes dès l'automne 2015. La méthode employée montre que l'on est capable de trouver une solution qui semble satisfaire les commerçants et répondre à leurs attentes.

Thierry DE LORGERIL stipule un point de vigilance au niveau de la signalétique et de la communication ; c'est pourquoi, un travail va être mené avec les commerçants et l'Office du Tourisme qui vont s'associer à la Ville pour faire la communication de ce dispositif.

Dominique MIGAULT rappelle l'opposition totale des élus de Guérande Alternance au stationnement payant. Selon elle, le schéma joint au projet de délibération est illisible, est-ce intentionnel pour que les Guérandais ne comprennent pas le projet ?

Le stationnement payant dans notre commune va encore vider d'avantage le centre historique de son activité économique, et une nouvelle fois, favoriser la ZAC de Villejames.

De plus, contrairement aux dénégations de Madame le Maire lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, l'extension concerne également le stationnement payant à l'année sur le boulevard Emile POURIEUX et sur la rue du Pavé de Beaulieu.

Cette délibération s'appuie sur une étude du CEREMA, quel est le coût de cette étude ? Les élus de la minorité, n'ont pas été informés de cette étude et n'ont pas accès aux résultats. Elle précise que bien qu'ils aient été élus, au même titre que les élus de la Majorité Municipale, ils ne sont pas informés en amont des projets et n'obtiennent des informations que par bribe ou par des chemins détournés.

Madame le Maire rappelle à Madame MIGAULT que les élus de son groupe ont refusé de s'associer aux groupes de travail en refusant le stationnement payant. Le boulevard Emile POURIEUX et la rue du Pavé de Beaulieu ont été mis en stationnement payant à la demande des commerçants alors que cela n'avait pas été envisagé au départ.

Quant à l'étude CEREMA elle concerne le plan de circulation et non pas le stationnement payant.

A ce propos, le diagnostic vient tout juste de parvenir en Mairie et sera bien évidemment communiqué à l'ensemble des élus dans les semaines qui viennent.

François PAGEAU croit se souvenir que l'installation initiale des parkings payants avait entre autre vocation de dynamiser la vie du centre-ville et de répondre à des exigences économiques. Il ne reviendra pas sur la mise en place tumultueuse et les recettes décevantes qui en ont résulté l'an dernier. Les élus de son groupe regrettent une nouvelle fois qu'à cette occasion une réflexion sur les trajets sécurisés en vélo n'ait pas été engagée en parallèle, afin de proposer une alternative.

Les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire constatent avec une petite pointe d’amusement, que les recettes estimées pour 2016 à 200 000 euros apparaissent bel et bien comme un élément à part entière de la fiscalité de la commune, preuve s’il en était besoin qu’une partie des Guérandais a été un peu bernée sur ce coup-là et qu’on leur reprend d’une main les quelques euros qu’on leur donne soit disant de l’autre. Ils jugeront.

Un projet d’extension des zones de parkings a vu le jour donc avec des abonnements pour les plus fidèles d’entre eux. Joli tour de passe-passe encore une fois car on veut nous faire croire qu’on va payer moins en payant plus... ! Il émet quelques doutes sur l’efficacité et la rentabilité de cette organisation, qui lui paraît un peu complexe (tarifs différents selon les secteurs ou les abonnements...). C’est l’occasion pour lui de demander, le nombre de réunions qui se sont tenues sur ce sujet et les personnes qui y ont été associées. Etaient-elles représentatives de l’ensemble des utilisateurs... ?

Rien fondamentalement ne risque de changer donc, et nous risquons de constater la même pagaille dans les rues de Guérande cet été : stationnements anarchiques (nous comptons sur nos gentils petits policiers pour être dissuasifs), queues ininterrompues d’automobilistes atterrés et dépressifs, ayant du mal à maîtriser leur vocabulaire, devant la complexité du fonctionnement des horodateurs. Peut-être pourrions-nous organiser des tours pour apporter notre aide et notre compassion aux touristes désemparés ? Pour le coup, préparons-nous à « Vivre GUERANDE économique et solidaire » !

Madame le Maire estime que le système n’est pas compliqué et prend pour preuve qu’il existe ailleurs. Si, on ne fait pas naître de recettes, alors on ne fera rien. Si on avait pu se dispenser du stationnement payant, cela aurait été fait. On fera le bilan à l’automne.

L’augmentation de 30% de touristes l’an passé à Guérande, laisse à penser que le stationnement payant n’a pas fait fuir les touristes.

Laurent BOULO espère que ce nouveau dispositif va peut-être contraindre à diminuer la place de la voiture autour des remparts au bénéfice du vélo.

Anne-Gaëlle RÉVAULT pense qu’il faudrait ajouter des stationnements pour les vélos.

En outre, elle estime que la taxation des résidences secondaires rapporterait plus à la Ville que le stationnement payant.

Hélène CHALLIER remarque que ce sont les habitants du centre-ville qui paieront le stationnement.

Madame le Maire rappelle qu’il existe des stationnements gratuits à quelques encablures du Centre Ville.

Dominique MIGAULT fait remarquer que le cheminement piéton à Guérande est parfois compliqué du fait de l’étroitesse de certains trottoirs voire de l’inexistence de ces derniers à certains endroits.

VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

Délibération 9 - Affaires foncières – Rue de la Maisonneuve – Désaffectation et déclassement voie communale

VOTE : Unanimité

Délibération 10 - Affaires foncières – Rue de la Maisonneuve – vente voie communale déclassée

VOTE : Unanimité

Délibération 11 - Portage foncier de l'éco-quartier de la Maison Neuve

Hélène CHALLIER s'interroge sur les causes qui ont initié le changement de phasage. Elle se dit inquiète devant la tournure des événements car le projet repose pour l'instant sur des bailleurs sociaux.

Elle demande s'il y a eu une véritable étude de marché et aimerait connaître les causes des difficultés stipulées dans le deuxième paragraphe.

Pourquoi les promoteurs autres que les bailleurs sociaux n'ont-ils pas répondu ?

Est-ce dû à la crise de l'immobilier qui pourtant semble se redresser ?

Les lots commercialisés par la SELA sont-ils trop chers ?

Y a-t-il finalement vraiment une demande pour ce type de logements à ce prix ?

Elle renouvelle son inquiétude et pense que le projet est en difficulté.

Madame le Maire répond que ce changement de phasage a été réalisé à la demande des ménages dont le choix se porte en priorité sur des maisons individuelles et non du collectif.

Elle précise que d'autres collectifs sont en cours de construction sur la commune d'où le choix retenu par l'aménageur de la Maison Neuve de s'orienter en priorité sur des opérations de maisons individuelles.

VOTE : Unanimité

Délibération 12 - Aménagement Maison de la Famille – Faubourg St Michel

Hervé NAËL demande si une déclaration préalable de travaux a été déposée.

Madame le Maire répond par l'affirmative ; il s'agit du changement de la porte d'entrée et les travaux n'ont pas encore été réalisés.

VOTE : Unanimité

Délibération 13 - Dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Anne-Gaëlle RÉVAULT précise que les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire trouvent intéressant le travail effectué pour réaliser cet agenda, et la présentation de la démarche tout à fait pertinente, mais ils regrettent que la commune ait attendu la loi, voire même plus puisque la loi date de 2005, pour faire cet inventaire et ces travaux.

Cette obligation d'accessibilité ne concerne que les ERP, Établissements Recevant du Public, et pas les voiries. Toutefois, les élus de son groupe ont bien noté, comme cela a été signifié en commission, que ce travail serait effectué dans le cadre du plan de circulation dont ils verront les avancées plus tard.

Ils ont aussi entendu que les travaux effectués d'ici là en tiendront compte, heureusement ! Sauf que pour eux, en tenir compte, ce n'est pas seulement respecter la loi mais c'est parfois aller plus loin que la loi, faire mieux. Ils pensent notamment aux abaissements de trottoir pour les traversées : même si la loi autorise un ressaut de 2 cm, ils trouveraient plus pertinent que la traversée se fasse sans ressaut, à niveau 0, car 2 cm c'est déjà beaucoup en fauteuil roulant ! Bien entendu il faut prévoir des bandes podotactiles afin d'avertir les malvoyants de leur arrivée sur une chaussée.

D'autre part il faudrait aussi faire un travail de communication auprès de certains particuliers qui n'entretiennent pas leur haie et les laissent dépasser sur le trottoir, au risque qu'un malvoyant, ou pas, se blesse.

Madame le Maire rappelle que dans tout nouveau projet est désormais intégrée l'accessibilité. S'agissant de la voirie, des aménagements ont déjà été réalisés et la mise en accessibilité a déjà été faite.

VOTE : Unanimité

Délibération 14 - Convention de gestion relative la gestion et à l'entretien de l'aménagement RD 1774 - Faubourg St Armel

Anne-Gaëlle RÉVAULT informe l'Assemblée que les élus de son groupe pensaient que la répartition des charges était plutôt à définir avant d'engager les travaux et les frais. Ils sont donc surpris de ne voir la convention qu'une fois les travaux finis.

Quel a été le coût de ces travaux ?

Concernant l'entretien, il leur semble compliqué de se le partager : la chaussée pour le département et le reste pour la commune, dont les plateaux surélevés par exemple alors qu'ils font partie de la chaussée.

Elle se permet de rappeler un article (L228-2) du Code de l'Environnement : « à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. »

Elle demande donc comment sont prévus ces aménagements cyclables ? Il lui semble que la largeur de la chaussée permettait de réaliser une bande cyclable de chaque côté.

Bernard MACÉ précise que la répartition de la participation se fait de la manière suivante : 30 000 euros pour le département et 70 000 euros pour la commune.

Il ajoute que le partage de la voirie entre le vélo et la voiture se fait naturellement.

Le département garde l'entretien du tapis d'enrobé et ce qui est hors sol est à la charge de la Ville y compris les plateaux surélevés.

VOTE : Unanimité

Délibérations 15 à 20 - Dénominations de voies

Anne-Gaëlle RÉVAULT s'étonne que seulement une partie des élus de la Commission aient été invitée à ce groupe de travail, sans avoir demandé, au groupe, quel élu souhaitait y participer. Elle a bien noté, qu'a priori, cela sera revu la prochaine fois.

Il n'est pas toujours facile de choisir tel ou tel nom de rue et les élus de son groupe pensent qu'il serait bien de solliciter, quand cela est possible, les habitants des alentours pour avoir leur avis. Elle sollicite l'avis de la Majorité sur ce dernier point.

Madame le Maire indique qu'effectivement lors des prochaines désignations de noms de rue, les groupes seront interrogés quant à la personne qu'ils souhaitent désigner. De plus, pour des noms de voies importantes, elle n'exclut pas la possibilité de consulter les habitants. Cela a déjà été le cas pour une rue de l'Eco Quartier pour laquelle un concours a été lancé via Internet.

Hervé NAËL précise que les élus de Guérande Alternance voteront contre car ils estiment avoir été prévenus trop tard de la date de la réunion du groupe de travail.

Ces délibérations ne suscitent aucune remarque.

Délibération n°15 - Dénomination de voie - allée de la Fontaine Jugaud - **VOTE : Majorité – 4 Contre**

Délibération n°16 - Dénomination de voie - Allée de la Haussière - **VOTE : Majorité – 4 Contre**

Délibération n°17 - Dénomination de voie - Impasse de la Trémillais - **VOTE : Majorité – 4 Contre**

Délibération n°18 - Dénomination de voie - Route du Chèvrefeuille - **VOTE : Majorité – 4 Contre**

Délibération n°19 – Dénomination de voie - Rue des Albizias - **VOTE : Majorité – 4 Contre**

Délibération n°20 - Dénomination de voie - Rue des Foulques et allée des Guifettes - **VOTE : Majorité – 4 Contre**

Délibération 21 - Délégation partielle de compétence à la commune de Guérande pour l'exploitation du Petit Train

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

L'examen de l'ordre du jour étant arrivé à son terme, Madame le Maire propose d'examiner les questions écrites. Dans la mesure où deux questions écrites apportent la même réponse, elle suggère que leurs auteurs les exposent simultanément.

La première question écrite est lue par Hervé NAËL.

« C'est le printemps, mais cette année les bords de nos routes ne seront pas fleuris.

L'entretien effectué des haies et talus sous la responsabilité du département est nécessaire.

Mais cette année il est particulièrement excessif.

Les outils utilisés ne sont pas adaptés. En lieu et place du lamier scie, c'est la broyeuse qui est utilisée sur des hauteurs allant jusqu'à 4 mètres et plus.

La taille n'est pas non plus adaptée puisqu'elle rabat systématiquement le haut des haies. L'objectif n'est pas non plus pertinent car s'il s'agit de la visibilité routière, la plus grande partie de ces travaux concerne des haies qui n'impactent pas la visibilité.

Si l'objectif est de se débarrasser une fois pour toutes de ces haies, il va être atteint. Les jeunes chênes sont écimés et ne grandiront pas, les branches sont tordues et ouvertes et ne se remettront pas de cet entretien brutal.

Notre bocage et ce que chacun peut en apercevoir au bord des routes constitue notre patrimoine au même titre que nos remparts dont nous sommes si fiers.

Nous vous demandons donc de bien vouloir intervenir auprès des autorités et personnels compétents afin de les alerter sur l'urgence de procéder différemment. Toutes nos départementales sont impactées.

Vous êtes le Maire de notre commune et en charge du développement touristiques à Cap Atlantique et c'est à ce double titre que vous a été confiée la responsabilité de la préservation de notre patrimoine, à commencer par notre patrimoine bocager.

Vous devez connaître la difficulté de replanter de telles haies, sans parler du coût sur de telles surfaces.

Enfin, le maillage végétal est le meilleur moyen de lutter contre les émissions de CO2 et le réchauffement climatique ainsi que les tempêtes qui sont subséquentes. Nous attendons donc que vous preniez des mesures énergiques et effectuiez les démarches nécessaires.

Vous remerciant pour la prise en compte de notre requête, nous reviendrons très vite vers vous pour savoir où en est le dossier. »

Alors que la seconde est exposée par Frédéric MICHÉ.

"Le printemps est de retour, les feuilles commencent à pointer le bout de leur verdure, les arbres et les arbustes s'allongent...les broyeurs, les élagueuses sont dans les starting-blocks! C'est le printemps, c'est le cycle régulier des saisons et des questions qui vont avec...

Comme chaque année, nous déplorerons la gestion des haies qui bordent nos routes, les branches déchiquetées, les troncs écorcés...

Il faut admettre, et nous en sommes conscients, des efforts ont été faits quant à l'intervention des agents municipaux sur les haies bordant les routes communales. De même globalement le travail de gestion différenciée des accotements en herbe est plutôt bien réalisé. Par contre comme nous vous l'avons demandé en Commission Aménagement du Territoire Environnement Agriculture, nous pensons qu'il est possible d'aller plus loin dans la gestion des haies. Depuis des années, nous demandons que soit écrite une Charte de l'arbre et de la haie qui proposerait une gestion qui intégrerait toutes les problématiques qui découlent de la haie en bordure de route, soit : la bonne santé de l'arbre, les aspects qualité paysagère des espaces ruraux, et la biodiversité.

Nous espérons que cette initiative et ce document puissent servir de référence pour les autres communes de Cap Atlantique, et pour les services d'entretien des voiries du Département qui eux, ont beaucoup de progrès à faire sur ces points.

Voilà deux ans que ce Municipale est en place. Nous avons cru comprendre que dorénavant les questions d'écologie seraient mieux intégrées aux décisions de gestion de la Ville.

Par conséquent et pour formaliser notre demande faite en Commission, nous vous posons la question suivante :

Comment comptez-vous mieux intégrer les problématiques environnementales dans la gestion des travaux municipaux, (taille des haies, biodiversité, mais également la gestion des eaux pluviales et de ruissellement...)?

Nous proposons qu'un groupe de travail regroupant des élus volontaires et des personnes compétentes non élues puisse être mis en place pour développer un travail coopératif débouchant sur des actions concrètes."

Avant de passer la parole à Laurent BOULO, Madame le Maire tient à dire qu'elle est également scandalisée par le massacre des haies orchestré par les services du Département.

Laurent BOULO tient à remercier les deux listes minoritaires pour leur question écrite sur un sujet qui le préoccupe et qui nous préoccupe tous. En effet, qui n'a pas observé au volant de sa voiture ou au guidon de son vélo ces dernières semaines le fauchage, en principe raisonné, mais au résultat déraisonnable. Objectifs incompréhensibles, même après la lecture du guide méthodologique de l'entretien des accotements et des haies des voiries départementales.

Que dire de l'incohérence de l'entretien entre le linéaire relevant de la Ville et celui relevant de la compétence du Département.

La population ne comprend pas et impute aux Services Techniques de la Ville ce travail de taille ou plutôt de hachage. A la vision de cette désolation, il n'y a pas que les haies qui soient blessées. Surtout lorsque les critiques fusent et à juste titre.

Il serait plus simple que tous les accotements et toutes les haies du territoire communal soient gérés par la Ville. Mais la complexité du mille-feuilles administratif dont tout le monde se plaint perdure farouchement pérennisé.

Après plaintes et complaints, voici le temps de l'action passée et à venir.

Laurent BOULO fait alors lecture d'un mail qu'il a adressé au Département : " Bonjour Messieurs, les services du Département sont intervenus pour faucher les accotements ainsi que pour tailler les haies bordant la voirie des sections routières sous la compétence du Département ces dernières semaines.

Les interventions de l'unité "Exploitation de la Route" sur le territoire de la commune de Guérande ont déclenché des critiques.

Les deux listes minoritaires du Conseil Municipal ont été saisies par des associations environnementales, des particuliers ont appelé en mairie s'interrogeant sur l'objectif de hacher des haies voire de les raser. Je me suis rendu sur place et ai pris des photos.

Sans être spécialiste et après lecture du guide "le fauchage raisonné" guide méthodologique expérimentation 2015 du Département de Loire-Atlantique, je ne comprends pas les objectifs assignés au vu du résultat constaté en plusieurs sites. Je ne perçois ni objectif en terme de sécurité, encore moins dans le domaine environnemental. Quant à l'aspect économique, parfaitement compris en cette période de restrictions budgétaires, il ne m'apparaît pas plus coûteux de bien travailler du premier coup.

Les questions écrites posées en Conseil Municipal lundi 21 mars font obligatoirement l'objet d'une réponse que j'ai rédigée et que je lirai en séance.

Je réitère ma demande, déjà formulée au téléphone auprès des services départementaux, d'une formation commune des agents voirie et espaces verts de la ville de Guérande avec les agents voirie du Département. Pour des raisons qui m'échappent, cela n'avait pas été possible malgré la volonté de Ludovic LE GOFF, responsable du service Espaces Verts de la ville de Guérande d'organiser une formation basée sur l'échange et l'harmonisation de pratiques professionnelles où tous les agents de terrain apportent à tous les agents de terrain. Je me tiens à votre disposition pour échanger si vous en jugez la nécessité. Messieurs, veuillez croire en ma volonté de concilier sécurité, viabilité des infrastructures routières, économie et environnement."

Pour la totale information de ses collègues Laurent BOULO donne lecture du programme de formation proposé en avril 2015 aux responsables du Département à qui il avait alors été indiqué que cette formation pouvait être un échange de pratiques professionnelles techniques et de gestion différenciée.

Le programme était alors le suivant :

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS ET HAIES (intervenant Ludovic Le GOFF)

- les pratiques*
- Approche Réglementaire : Sécurité routière et environnementale(TVB)*
- Connaître ces espaces et leurs rôles*
- Concilier sécurité et environnement*
- les exemples de gestion différenciée de collectivités*

ENTRETIEN DES COURS D'EAU (intervenant Jérôme EONNET)

- Connaissances des milieux -connaître les relations des différents constituants des bassins versants*
- améliorer les pratiques de gestion*
- les exemples de réalisations*

VISITE TERRAIN

- *visite d'un entretien de cours d'eau sur Guérande*
- *visite d'une voirie communale*
- *visite d'un chemin communal*

Suite au mail du 20 mars 2016, le Département a répondu qu'il était fortement investi dans la prise en compte de la biodiversité depuis 2008, notamment avec la méthode dite du fauchage raisonné. L'agent responsable des dégâts constatés va être convoqué pour s'expliquer sur la qualité de son travail. Dès cette semaine, la taille va être reprise afin d'atténuer l'agression sur les végétaux.

Mme Durand indique que ces problématiques seront travaillées en commission environnement.

Hélène CHALLIER salue le travail énergique mené par Laurent BOULO auprès du département pour s'émouvoir des erreurs de taille de haies.

Madame le Maire propose que soit posée la troisième question écrite.

Anne-Gaëlle RÉVAULT procède à la lecture de cette question

"Même si le Sénat ne montre pas l'exemple en refusant d'adopter (149 votes pour, 188 votes contre) le texte pourtant voté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale proposant d'introduire 40 % de produits locaux, labellisés, de saison ou en circuits courts dans la restauration collective publique, et d'inclure 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, nous souhaitons que la commune de Guérande s'engage vers une restauration collective 100 % bio dans les années à venir.

Nous saluons déjà l'état actuel de la restauration scolaire guérandaise. En juin dernier vous nous avez dit que 21 % des produits étaient issus de la production biologique dont 33 % étaient de la production locale et que la production locale s'élevait à 54 % du total si on intégrait l'ensemble des repas.

C'est un bon début, continuons en allant plus loin, encore plus loin de ce qu'aurait dû être la loi. Plusieurs études, dont le rapport 2013 de l'INSERM, montrent qu'il y a un lien entre l'exposition aux pesticides et la santé, en particulier la santé de nos enfants. Nous savons. N'attendons pas que la loi nous y oblige. Il faut agir maintenant et choisir de passer progressivement à 100 % de bio. D'autres communes le font. Ayons la même ambition ! Plus que le bio, c'est l'ambition de proposer une alimentation plus saine aux enfants Guérandais qui nous motive : manger bio, manger sain en diminuant la quantité de viande, en proposant des repas végétariens. Des alternatives sont possibles ! Au-delà du refus de l'empoisonnement de notre environnement, ce projet permet de faire valoir une agriculture de proximité, rémunératrice et génératrice d'emplois non délocalisables. L'agriculture biologique se développe. Soutenons ce modèle ! De plus, la mise en place de cette politique peut être le support d'une pédagogie et d'une réflexion menée avec les élèves et leurs parents. Nous vous invitons à regarder l'émission Cash Investigation du 2 février 2016 intitulée « produits chimiques : nos enfants en danger » et le film « Nos enfants nous accuseront » de Jean-Paul JAUD. Notre question (nos questions) :

- *Comptez-vous engager une politique du 100% repas bio en restauration scolaire à brève échéance ?*
- *Quel échéancier de travail proposez-vous sur cette réflexion, sur sa mise en œuvre ?"*

Anouk PAOLOZZI DABO répond que, comme souligné par Madame Anne-Gaëlle RÉVAULT, la ville de Guérande s'inscrit déjà dans une démarche très qualitative au sein de sa restauration scolaire.

Pour rappel, la restauration scolaire est faite sur place, en régie directe, par une équipe de cuisiniers et les menus sont élaborés avec l'aide d'une diététicienne. Il s'agit de fournir environ 800 repas par jour.

En effet, il est proposé environ 21 % de produits bio (il faut savoir qu'en France, c'est moins de 5% des écoles qui proposent 20% de produits bio dans leur cantine) et c'est bien 54 % du contenu des repas qui sont issus de la production locale. Il s'agit pour la Ville de privilégier ses producteurs dans la mesure du possible. Il est utilisé de nombreux produits issus de l'agriculture raisonnée et de filière contrôlée. La sécurité alimentaire est bien la priorité de l'équipe municipale.

Même si le souhait de passer au 100% bio est louable, dans les faits, il faut avoir conscience des différentes contraintes qui y serait associées.

La principale difficulté viendrait des productions, même en élargissant le périmètre d'achat, ce sont des filières très instables et qui ne garantiraient pas les volumes de denrées dont la Ville a besoin.

De plus, la Municipalité a une gestion très pointue et très juste afin de contrôler les dépenses et proposer un tarif accessible aux familles guérandaises. Le changement de la gestion actuelle entraînerait une augmentation du coût de la restauration et donc se reporterait sur le ticket vendu aux familles (c'est environ 20 % d'augmentation du prix du repas pour les familles dans les communes étant passées au 100% bio selon l'étude de l'agence bio). Cet élément ne peut être négligé.

Mais Anouk PAOLOZZI DABO assure que ses services restent toujours vigilants sur les produits qu'ils proposent, c'est l'avantage d'être en régie, et ils restent en veille permanente sur les nouveaux produits issus de l'agriculture bio ou raisonnée qui pourraient être intégrés dans leurs menus.

Madame Anne-Gaëlle RÉVAULT a également abordé la possibilité d'intégrer des repas végétariens, il faut savoir qu'aujourd'hui des choses sont déjà en réflexion mais il faut faire attention à l'équilibre des menus et aux enfants qui mangent peu de viande chez eux. De plus, pour que la démarche se pérennise il faudrait que les familles y soient plus sensibles. A l'heure actuelle, il y a beaucoup de réticence à ce genre de démarche vers des repas sans protéine animale, il faudra donc du temps et de la pédagogie pour que cela soit réalisable. Ayant conscience d'avoir un rôle à jouer, la Municipalité mène une réflexion en ce sens notamment pour la semaine du goût.

Anouk PAOLOZZI DABO en profite pour féliciter Dominique CHEVAL (responsable de la restauration scolaire) et son équipe pour le professionnalisme dont ils font preuve tout au long de l'année en accompagnant les petits Guérandais à la découverte du goût, et la Municipalité peut être fière de sa restauration scolaire.

Suite à la réponse à la question écrite, Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle que l'association "Manger bio 44" peut accompagner la Ville dans sa démarche. Elle invite les responsables de la restauration scolaire de Guérande à rencontrer le gestionnaire de la restauration scolaire de la Turballe qui semble en avance sur ce point.

Il convient de travailler sur le gaspillage pour économiser.

Elle préconise des repas végétariens de temps en temps, équilibrés avec céréales et légumineuses, ce qui permet de baisser le coût du repas.

Enfin, selon elle, le label bio est plus exigeant et plus sûr que l'agriculture raisonnée.

Madame le Maire salue la qualité de la restauration scolaire à Guérande. Elle rappelle que pour être en mesure de servir 800 repas quotidiens, la garantie d'approvisionnement doit être totale ; ce qui n'est pas toujours le cas des produits bio. Enfin, il lui semble difficile de tout bouleverser du jour au lendemain.

La séance est levée à 22 heures 15.
